



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil statuera sur la demande de dérogation mineure, présentée par le propriétaire ci-après indiqué, lors de la séance ordinaire, du mardi 3 septembre 2024, qui se tiendra à 20 h, au Centre Communautaire André-Guy Trudeau, 5000, rue des Loisirs, Saint-Mathieu-de-Beloil.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil possède un règlement sur les dérogations mineures No. 22.17 ;

Identification du site concerné:

Lot 5 131 709 du Cadastre du Québec – rue Provost

La présente requête a pour but :

- D'autoriser une opération cadastrale ayant pour but de créer deux lots d'une superficie de 806,6 mètres carrés et 852,3 mètres carrés, soit respectivement des écarts à la norme de l'ordre de 93,4 mètres carrés et 47,7 mètres carrés;

Actuellement, la grille de spécifications pour la zone IDR-4 à l'annexe 2 du règlement de zonage No. 22.10, prescrit une superficie minimale de lot de 900 mètres carrés.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du mardi 3 septembre 2024.

DONNÉ à, Saint-Mathieu-de-Beloil, **ce 16^e jour du mois d'août 2024.**

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière